Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A.

FILTISAC

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2021

(Articles 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

KPMG Côte d'Ivoire
Avenue Noguès
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

KPMG Côte d'Ivoire
Avenue Noguès
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A.
FILTISAC
01 BP 3962
Abidjan 01

Le 21 octobre 2021

Attestation des Commissaires aux Comptes relative au tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activités semestriels au 30 juin 2021

Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activités semestriels de la société Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A. (FILTISAC) couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2021 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activités semestriels conformément aux dispositions des articles 850 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010, du 20 avril 2010, relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UMOA) émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activités semestriel sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité" conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activités semestriels consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité. En conséquence,

l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activités semestriels ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010, du 20 avril 2010, relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UMOA) émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée